



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

11 juillet 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 11 juillet 2016

Délégations de signature

SOMMAIRE

Arrêté Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2016-042	06.07.2016	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et a son adjointe, au responsable du pôle gestion fiscale et à ses adjointes.	3
n° 2016 - 043	06.07.2016	Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du gouvernement.	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision DDFiP n°2016-042 du 6 juillet 2016 de délégation générale de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjointe, au responsable du pôle gestion fiscale et à ses adjointes

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M Dominique LAMIOT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M Laurent FOURQUET, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale,
- M Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources,

Délégation générale de signature est également donnée à :

- Mme Katia ARCHER, administratrice des finances publiques, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources,
- Mme Anne TARDIEU, administratrice des finances publiques, responsable adjointe du pôle gestion fiscale,

- Mme Christine NAYRAUD, administratrice des finances publiques, responsable adjointe du pôle gestion fiscale à l'antenne de Vanves,

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils reçoivent également une délégation illimitée pour la signature des non-valeurs des impôts de l'ex-réseau DGCP, pour les amendes, les produits divers de l'État, les taxes d'urbanisme et les redevances d'archéologie préventive.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;

toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;

- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2016.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 6 juillet 2016

Dominique LAMIOT
Administrateur Général des finances publiques

ARRETE N° 2016 - 043 DU 6 JUILLET 2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX, D'EVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Édith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, Mme Anne de GORIAINOFF, administratrice des finances publiques, M Franck DUVAL, administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BALLANGER, inspectrice principale, Mme Hélène ANGER inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire dans les conditions et limites fixées à 1 000 000,00 € en valeur locative et 10 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

Art. 3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BALLANGER, Mme Hélène ANGER et Mme Colette CAUSSE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Élisabeth HARNICHARD, Michèle PARET et Christine BOISARD, inspectrices des finances Publiques, et M. François RISACHER, contrôleur des finances publiques.

Art. 4.- Délégation de signature est donnée à

- M. Philippe BENZEKRI, inspecteur des Finances publiques

- Mme Christine BOISARD, inspectrice des Finances publiques
- M. Yannis CHRISTOFIS, inspecteur des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, contrôleur des Finances publiques
- Mme Valérie GUERGUY, inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUÏ, inspectrice des Finances publiques
- Mme Élisabeth HARNICHARD, inspectrice des Finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, contrôleur des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, contrôleur des Finances publiques
- Mme Michèle PARET, inspectrice des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, contrôleur des Finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, inspectrice des Finances publiques

dans les conditions et limites fixées à 100 000,00 € en valeur locative et 1 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

Art. 5.-

- Mme Nathalie TROÏLO, inspectrice des Finances publiques
- M. Philippe BENZEKRI, inspecteur des Finances publiques
- Mme Christine BOISARD, inspectrice des Finances publiques
- M. Yannis CHRISTOFIS, inspecteur des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, contrôleur des Finances publiques
- Mme Valérie GUERGUY, inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUÏ, inspectrice des Finances publiques
- Mme Élisabeth HARNICHARD, inspectrice des Finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, contrôleur des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, contrôleur des Finances publiques
- Mme Michèle PARET, inspectrice des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, contrôleur des Finances publiques
- Mme Catherine BALLANGER, inspectrice principale des Finances publiques
- Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire

sont habilités à exercer la mission de commissaire de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

Art. 6. - Délégation de signature est donnée à Mme Édith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des Finances Publiques, M Franck DUVAL, administrateur des Finances Publiques, Mmes Anne de GORAINOFF, administratrice des Finances Publiques, Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe, Hélène ANGER inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Élodie CHALDJIAN, Florence DERRIEN, Catherine ESCRIVA , Aurélie PEYRE, Carine BAISSÉ inspectrices des Finances Publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).
- signer toute correspondance et tout document relatif à la division, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses de fonctionnement engagées sur le budget départemental au titre de la division.

Art. 7. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2016-015 du 1er février 2016.

Art. 8. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques.

Fait à Nanterre, le 6 juillet 2016

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>